

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Le nouveau visage du mécénat

DOCTRINE

Page 8

■ Bioéthique

Myriam Doucet

Création du statut de parent légal dans l'intérêt supérieur de l'enfant issu d'une GPA

Page 16

■ Immobilier

Patrice Battistini

Les techniques particulières de construction à mettre en œuvre dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux sont précisées

BIBLIOGRAPHIE

Page 18

■ Divers

Jacqueline Morand-Deville

1979, genèse d'une loi sur les archives

CULTURE

Page 20

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Les élections municipales à Paris façon cabaret

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

L'escapade de Dom Robert

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Le nouveau visage du mécénat ^{151p0}

Frédérique PERROTIN

La loi de finances pour 2020 recadre le mécénat d'entreprise. Le texte précise le champ d'application du mécénat d'entreprise, réduit le taux de la réduction d'impôt à 40 % pour la fraction des dons excédant 2 M€, porte le plafond alternatif de 10 000 € à 20 000 € et redéfinit les modalités du mécénat de compétences.

Les dispositions issues de la loi du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi *Aillagon*, du nom du ministre de la Culture et de la Communication initiateur du texte ont permis au mécénat d'entreprise de prendre son essor. D'après le rapport de la Cour des comptes de novembre 2018, sur le sujet, cette réforme a contribué à multiplier par dix le nombre d'entreprises recourant à ce dispositif fiscal, lequel constitue l'un des mécanismes parmi les plus incitatifs sur le plan international. Le régime du mécénat d'entreprise comprend en effet un volet fiscal particulièrement attractif. Les magistrats de la Cour des comptes se sont montrés très critiques dans leur revue du régime de mécénat au motif que la dépense fiscale est en constante augmentation sans que l'intérêt et l'utilité du régime ne fassent l'objet d'une évaluation.

■ Un dispositif avantageux pour les grandes entreprises

Au fil des années, les entreprises ont su se saisir de ce dispositif. En 2005, 6 500 entreprises y ont eu recours. 12 ans, après en 2017, elles étaient 68 930 entreprises à bénéficier de ce dispositif d'exception. La dépense fiscale, qui a été multipliée par dix, passant de 90 millions d'euros en 2004 à environ 900 millions d'euros en 2017, profite essentiellement aux grandes entreprises. En 2016, 24 d'entre elles ont totalisé 64 % de la dépense fiscale. La pertinence de cette dépense fiscale ne peut être appréciée, car l'État est dans l'incapacité de quantifier l'apport de son soutien, et plus largement du mécénat des entreprises, aux différents secteurs d'activité.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

 la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34